Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le 24/09/2026
ID : 062-216208611-20260924-M00122092026-DE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE LIEVIN
COMMUNE DE VIMY

CONSEIL MUNICIPAL - MOTION POUR LE MAINTIEN DU BUREAU DE POSTE DE VIMY

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du quinze septembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian SPRIMONT, Sylvie LANCRY, Julien WOJCIESZAK, Annie POEYDOMENGE, Philippe HEROGUELLE, Agnès LEVANT, René HAUTECOEUR, Françoise LOUVEAU, Franck LODER, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Anne DARRAS, Jean-Pierre SANSON, Virginie BRUNEL, Elodie VANEECKE, Jérémy COCHET, Catherine VANLERBERGHE, Philippe DEBAS, Roger LEMOINE, Hélène KAPUSCIK, Laurent DEBLOCK, Evelyne NACHEL, Pascale FONTAINE, Pierre CATTOEN.

Absents excusés : Joël BECOURT, Jean-Marie VERWAERDE, Danielle BRAY, Michel GLACHET.

Virginie BRUNEL est désignée secrétaire de séance.

Exposé :

Depuis plusieurs années, les collectivités territoriales constatent un recul progressif des services publics de proximité. Cette évolution se traduit non seulement par la fermeture de services de plein exercice, mais également par un transfert croissant de missions vers les communes, auxquelles il est demandé d'assurer la continuité du service au plus près des habitants.

La transformation envisagée du bureau de poste de Vimy en agence postale communale s'inscrit dans cette logique. Si elle permet le maintien partiel de certaines prestations, elle conduit en réalité à faire supporter à la collectivité locale des contraintes organisationnelles, humaines et matérielles qui relevaient jusqu'alors de l'opérateur national.

Le Conseil municipal considère que les communes n'ont pas vocation à compenser le désengagement progressif des services publics nationaux ni à assumer, sans compensation financière pérenne et adaptée aux coûts réels, des missions qui relèvent de la solidarité nationale. Dans un contexte où les collectivités font déjà face à de nombreuses charges nouvelles, il apparaît difficilement acceptable que la préservation d'un service public essentiel repose principalement sur les moyens des communes.

Le maintien d'un bureau de poste de plein exercice constitue un enjeu majeur pour l'accès aux services publics, la cohésion sociale, l'attractivité du territoire et l'égalité entre les citoyens. C'est pourquoi le Conseil municipal de Vimy entend exprimer son opposition à la fermeture annoncée du bureau de poste et demander à La Poste de réexaminer sa décision.

Considérant que La Poste a informé la commune de Vimy de son intention de procéder à la fermeture définitive du bureau de poste situé sur le territoire communal à compter du 31 décembre prochain

Considérant que ce bureau de poste constitue un service public de proximité essentiel pour les habitants de Vimy, et plus particulièrement pour les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les publics fragiles ainsi que les usagers peu familiarisés avec les démarches numériques

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le 24/09/2026
ID : 062-216208611-20260924-M00122092026-DE

Considérant que le bureau de poste participe à l'attractivité et au dynamisme du centre-ville en complémentarité avec les commerces et services présents sur la commune

Considérant que la commune de Vimy connaît et continuera de connaître une évolution démographique liée aux projets de logements en cours et à venir, générant ainsi de nouveaux besoins en matière de services publics de proximité

Considérant que la transformation du bureau de poste en agence postale communale conduirait à transférer sur la collectivité locale une partie des charges et responsabilités relevant actuellement de l'opérateur postal national, dans un contexte déjà contraint pour les finances publiques locales

Considérant que l'égalité d'accès aux services publics constitue un principe fondamental de la République et qu'il ne saurait être remis en cause au seul motif de critères de rentabilité économique

Considérant que la fermeture du bureau de poste de Vimy s'inscrirait dans un mouvement plus large de réduction de la présence des services publics de proximité dans les territoires

Le Conseil municipal de Vimy, réuni en séance le 22 septembre 2026

- Exprime son opposition à la fermeture du bureau de poste de Vimy
- Demande à la Direction de La Poste de reconsidérer son projet et de maintenir l'ouverture de ce bureau dans sa configuration actuelle
- Réaffirme son attachement à la présence d'un service postal de plein exercice sur le territoire communal
- Soutient toutes les démarches de mobilisation citoyenne et institutionnelle visant à préserver ce service public de proximité
- Autorise le maire à engager toute action utile auprès des services de l'État, de La Poste, des parlementaires, du Conseil régional, du Conseil départemental et de l'ensemble des partenaires concernés afin d'obtenir le maintien du bureau de poste de Vimy
- Décide de transmettre la présente motion à la Direction régionale de La Poste, au Préfet du Pas-de-Calais, aux parlementaires du territoire, au Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais ainsi qu'à l'ensemble des élus concernés.

Pour à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE VIMY

Christian SPRIMONT